

NOUS CONTACTER

Vos Agents Généraux
EIRL- FAURE GERALDINE ET LIONEL

ESPACE ARAMIS
35B ROUTE DE TOULOUSE
32600 L ISLE JOURDAIN

☎ 05 62 07 26 87
@agence.faurelisle@axa.fr

N° ORIAS
12 069 105 (LIONEL FAURE), 14 005 979 (GERA
LDINE FAURE)
www.orias.fr/



Assurance et Banque

SARL FALCOU TRAITEUR
15 RUE DU CASSE
PARC D ACTIVITE DU CASSE
31240 ST JEAN

LE JEUDI 15 JANVIER 2026

VOS RÉFÉRENCES

Votre référence client
3479888304

Votre contrat
0000011237788904

Date d'effet
01/01/2025

IMPORTANT

Document à conserver

Cette attestation fait partie
intégrante de votre contrat.

Votre attestation d'assurances Responsabilité Civile Prestataire

AXA France, dont le siège social est situé **Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre** atteste que :
SARL FALCOU TRAITEUR
15 RUE DU CASSE
PARC D ACTIVITE DU CASSE
31240 ST JEAN

Est titulaire du contrat d'assurance n° **0000011237788904** ayant pris effet le **01/01/2025**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber
du fait de l'exercice des activités suivantes :

SERVICE DES TRAITEURS

ORGANISATION D'EVENEMENTS NOTAMMENT MARIAGES, SEMINAIRES

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.
La présente attestation est valable du **15/01/2026** au **01/01/2027** et ne peut engager l'assureur au-
delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 15/01/2026
Mathieu Godart
Directeur IARD AXA France



Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
▪ Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
▪ Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	2 000 000 € par année d'assurance
▪ Dommages immatériels non consécutifs	150 000 € par année d'assurance
▪ Dommages matériels et immatériels consécutifs causés aux biens confiés	150 000 € par sinistre

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Les risques environnementaux (article 3.4 des conditions générales)	
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	1 000 000 € par année d'assurance 100 000 € par année d'assurance

C.G. : Conditions Générales du contrat